



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2001

Demande de création d'une nouvelle maison de retraite

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 JUIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 JUIN 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012672001

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001

Secrétariat du Maire

Demande de création d'une nouvelle maison de retraite

Madame Annie COUTUREAU, Conseillère Municipale Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort mène depuis plusieurs années une politique volontariste en direction des personnes âgées. Cette politique se traduit d'une part par le développement des activités de maintien à domicile et d'autre part, par la construction de maisons de retraite pour lesquelles il est nécessaire d'obtenir l'agrément préalable du Conseil Général (aide sociale et dépendance) ainsi que l'Etat (médicalisation) et de foyers logements. Elle a pour objectif d'offrir aux aînés de notre ville les services de qualité qui leur sont nécessaires.

A ce jour, la Ville de Niort dispose de trois maisons de retraite publiques qui sont agréées, quatre foyers logements et de deux résidences d'hébergement temporaire.

S'agissant des maisons de retraites publiques, domaine d'actualité du fait d'une part de la construction prochaine d'un nouvel établissement dans le quartier de la Gavacherie, et d'autre part, de la fermeture de "Ma Maison", maison de retraite "des Petites soeurs des pauvres", force est de constater l'insuffisance de places disponibles par rapport aux besoins exprimés.

En effet, l'offre publique est de 215 lits dont 90 médicalisés auxquels viennent s'ajouter les possibilités de maisons de retraites privées. La demande actuelle, enregistrée sur trois maisons de retraites publiques, hors doublon, est de plus de 200.

Cette inadéquation patente entre l'offre et la demande ne va faire que croître dans les années à venir du fait du vieillissement croissant de la population, mis en exergue par la comparaison du recensement général de la population entre 1990 et 1999 et de la dépendance accrue des pensionnaires.

Ainsi, le taux de personnes de plus de 60 ans sur la Ville de Niort était de 24,2 % en 1999 contre 22,1 % en 1990 comprenant un taux de personnes de plus de 75 ans de 9,7 % et 8,1 % sur les mêmes périodes.

Ces évolutions ne sont pas spécifiques à la Ville de Niort. Elles se constatent également à l'échelle du Département. Cette tendance démographique obligera les pouvoirs publics compétents en la matière, à savoir le Conseil Général dont c'est une compétence obligatoire (alors que beaucoup pensent, à tort, devoir s'adresser aux communes) et l'Etat, à une prise en charge accrue dans les problèmes relatifs aux personnes âgées de plus de 85 ans.

L'attractivité de notre Ville (services, niveau d'équipements, qualité de vie) associée au rapprochement des familles provoquent une augmentation des demandes sur nos maisons de retraites pour des personnes domiciliées hors Niort qui représentent désormais 10 % de la demande globale.

Par ailleurs, nous entendons réfléchir ensemble à partir du rapport du cabinet Mazars et Guérard aux différentes possibilités offertes par l'article L.314-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- affirmer solennellement la nécessité de créer à Niort ou dans son agglomération une nouvelle maison de retraite médicalisée (indépendamment du transfert acquis de celle de la Recouvrance vers les Coteaux de Ribray et du maintien des possibilités existantes sur le site de "Ma Maison").
- autoriser Monsieur le Maire ou son/sa délégué/e à conduire les discussions en ce sens avec l'Etat et le Conseil Général sans l'agrément desquels nous n'avons aucun moyen de répondre aux familles qui nous sollicitent.
- solliciter l'Etat et le Conseil Général pour réfléchir avec nous aux possibilités offertes par l'article L.314-1 du Code de l'action sociale et des familles afin d'ériger nos équipements actuels en établissements publics indépendants (article L 314-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Annie COUTUREAU

[Ordre du jour](#)